



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 novembre 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mil vingt le 03 novembre
Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la
présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : le 28/10//2020

PRESENTS : Jean Claude HERVÉ - Éric HERVÉ -Romain DELTEIL- Nicole HULOT –
- Francis MARIN -Laurence NINNIN – Adeline RAIMBAULT –
Johannès VAN STRIEN - Jean-Michel LABROUSSE est arrivé à 18h45

ABSENTS : Benoît BOUSSIQUET a donné procuration à Romain DELTEIL
Bruno DURAND a donné procuration à Laurence NINNIN

Secrétaire de séance : Johannès VAN STRIEN

Divers :

Il est proposé de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Renouvellement adhésion au CDAS
- Modification des statuts du SIVOM
- Assurance statutaire du personnel
- Etude éclairage stade de football
- Dimension concession cimetière

– Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020.

Le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Convention avec la SARL L'Ancre de Salut pour la location de la terrasse :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le montant de la redevance pour la location de la terrasse s'est élevée pour l'année 2019 d'avril à octobre à 4 000,00 € en application du décompte suivant :

1 000,00 € par mois pour les mois de juillet et août

500,00 € par mois pour les mois de mai juin septembre et octobre

Gratuit pour le mois d'avril.

Il propose qu'en raison de la crise sanitaire liée à la covid-19 et aux mesures de confinement qui ont été exigées, de laisser également pour cette année 2020 la gratuité pour le mois de mai. Ce qui ramène le montant de la redevance à 3 500,00 € indexée de l'indice des prix à la consommation de juillet 2020 soit la somme de 3 519, 28 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette proposition, et mandate Monsieur le Maire pour signer la convention

2 - Frais d'obsèques de Monsieur AUDÉ :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Monsieur AUDÉ Jean-Luc, domicilié sur la commune au lieu-dit « Curboursil » est décédé le 10 septembre 2020 à son domicile. N'ayant plus aucun contact avec ses filles, ces dernières n'ont pas accepté de se charger de l'inhumation et de régler les frais d'obsèques de leur père.

La commune a été contrainte de faire inhumer Mr AUDÉ Jean-Luc dans une concession dans le cimetière de la commune et de prendre en charge les frais d'obsèques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants mandate Monsieur le Maire afin qu'il entreprenne les démarches pour se retourner contre les héritiers afin de leur demander le remboursement des frais d'obsèques.

3 – Demande de subvention du Comité Départemental handisport de la Dordogne à Coulounieix Chamiers :

Monsieur le maire présente au conseil municipal un courrier de Monsieur Sébastien BERTRAND, domicilié sur la commune, qui pratique du basket en fauteuil roulant, et qui sollicite une subvention pour le Comité Départemental de la Dordogne à Coulounieix Chamiers dont il est adhérent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 1 voix «contre » et 10 voix « pour» de verser une subvention de 100,00 € au Comité Départemental de la Dordogne à Coulounieix Chamiers.

4 – Contrat entretien du chauffage de l'église Sainte Catherine :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer un contrat avec la société Delestre Industrie pour l'entretien du chauffage de l'église Sainte Catherine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 1 voix «contre » et 10 voix «pour » mandate Monsieur le maire pour signer un contrat d'entretien pour le chauffage de l'église Sainte Catherine avec la société Delestre Industrie à compter du 1^{er} janvier 2021.

5 – Prime exceptionnelle covid-19 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il peut être versé une prime exceptionnelle aux agents de la commune qui ont assuré la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de la covid-19. Il propose de verser 1,00 € au prorata du nombre d'heures effectué par chaque agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 1 « abstention » 1 voix « contre » et 9 voix « pour » décide de verser à :

- Madame Danielle CALES, secrétaire de mairie, qui a effectué 216 heures, 216,00 €
- Monsieur Loïc LAFON, agent technique, qui a effectué 196 heures, 196,00 €
- Madame Catherine MONRIBOT, agent d'entretien, qui a effectué 63 heures, 63,00 €
- Monsieur Jérôme LAFON, agent technique, qui a effectué 25 heures, 25,00 €

6 – Vente du bâtiment Garden Party :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Madame Marilynne MIFSUD est intéressée par l'achat du bâtiment « Garden Party ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 1 « abstention » 3 voix « contre » et 7 voix « pour » décide de vendre le bâtiment « Garden Party » au prix de 120 000,00 € et d'utiliser cette somme pour aménager un local à la plateforme des poubelles pour entreposer le matériel de la commune

7 – Participation au transport scolaire du SIVOM de Saint-Cyprien :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de participation aux frais du transport scolaire du SIVOM de Saint-Cyprien pour un enfant de la commune qui emprunte ce transport. Le montant de cette participation s'élève à 114,00 € pour l'année 2020-2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte que la commune participe aux frais de transport scolaire du SIVOM de Saint-Cyprien, à hauteur de 114,00 € pour l'année 2020-2021.

8- Virements de crédits :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des virements de crédit sur le budget principal de la commune de la façon suivante :

Fonctionnement dépenses :

6718 (autres charges exceptionnelles)	+ 2 400,76 €
739223-014 (FPIC)	+ 113,00 €
6574 (subventions)	+ 180,00 €
022 (dépenses imprévues)	- 2 693,76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants, accepte ces virements de crédits sur le budget principal de la commune.

Il informe également qu'il est nécessaire de faire des virements de crédits sur le budget du service AEP de la façon suivante :

Fonctionnement dépenses :

701249 (reversement redevance pollution)	+ 592,00 €
6743 (subvention exceptionnelle)	- 200,00 €
6542 (créances éteintes)	- 200,00 €
6135 (location, droit de passage)	- 192,00 €

Investissement dépenses :

2315 (installation technique)	+ 5 665,00 €
2156 (matériel spécifique)	- 4 200,00 €
218 (autres immobilisations corporelles)	- 1 465,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 2 voix « contre » et 9 voix « pour » accepte ces virements de crédits sur le budget du service AEP.

9 – Redevance d'occupation du domaine public par la société ORANGE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la redevance d'occupation du domaine public due par la société ORANGE pour l'année 2020 s'élève à un montant de 872,83 € selon le mode de calcul suivant :

Artères aériennes : 11,550 km x 55,54 € = 641,49 €

Artères souterraines : 5,553 km x 41,66 € = 231,34 €

Total 872,83 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte ce montant et mandate Monsieur le Maire pour solliciter cette redevance auprès de la société ORANGE.

10 – Insertion dans l'édition 2021 du calendrier des sapeurs-pompiers du Bugue :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du président de l'amicale des sapeurs-pompiers du Bugue qui propose une insertion de la commune de Limeuil dans l'édition du calendrier 2021 des sapeurs-pompiers du Bugue, suivant différents tarifs selon le format et le nombre d'insertion

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, refuse l'insertion de la commune de Limeuil dans l'édition du calendrier 2021 des sapeurs-pompiers du Bugue.

11 – Tarifs location matériel et photocopies :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 14 octobre 2015 il a été décidé de fixer les tarifs pour la location aux particuliers des tables, bancs et chaises de la commune ainsi que le tarif des photocopies.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide :

- de ne pas modifier les tarifs de location par rapport à la séance du 14/10/2015 soit :

Location de chaises :	0,60 €
Remplacement de chaises :	25,00 €
Location de bancs bois :	1,00 €
Remplacements de bancs bois :	55,00 €
Location de tables :	6,00 €
Remplacement de tables :	80,00 €

De ne plus faire payer les photocopies. Il est toujours demandé aux associations de fournir le papier.

12– Renouveaulement de l'adhésion au Comité Départemental d'Action Sociale :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création en date du 25 février 1992, d'un Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale place auprès du Centre de Gestion. Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la collectivité pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants décide le renouvellement de l'adhésion de la collectivité pour l'année 2021 au Comité Départemental d'Action Sociale, s'engage à inscrire au budget le montant total de la cotisation et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette adhésion.

13 – Modification des statuts du SIVOM du Bugue :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la modification des statuts du SIVOM du Bugue, qui porte sur le changement :

- de siège qui est fixé à la mairie de Journiac
- de nom des communes membres suivantes : La commune de Sainte-Alvère qui est devenue une commune nouvelle appelée Val-de-Louye et Caudeau. La sectorisation des communes Manaurie et Saint Cirq qui devient les Eyzies.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte la modification des statuts du SIVOM du Bugue.

14 – Assurance statutaire du personnel :

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat CNP Assurances pour l'année 2021.

15– Etude éclairage stade de football :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis concernant l'étude géotechnique pour le projet d'éclairage du stade de football qui s'élève à 3 354,12 € TTC. Le SDE 24 prendra à sa charge un montant équivalent à 20,00 % de la dépense nette HT soit la somme estimée à ce jour à 559,02 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte le montant de ce devis et mandate Monsieur le Maire pour le signer.

16 – Dimension concession cimetièrre :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal que lorsque des personnes sont intéressées pour acquérir une concession dans le cimetière de Limeuil, de vendre une concession d'une surface de 2 m² pour une ou deux personnes.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, accepte cette proposition.

- Informations diverses :

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement des travaux d'aménagement et la réfection du réseau AEP dans les rues du bourg.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association les Amis de Saint Martin a remis à la mairie un chèque d'un montant de 4 376, 69 € correspondant au solde de la participation pour la 3^{ème} tranche de travaux de la chapelle.

Un moniteur 75 HISENSE va être acheté et installé dans la salle de la mairie pour les réunions.
Un nouveau panneau d'affichage va être acheté.

Les travaux de la toiture du château vont débuter lundi 09 novembre.

Monsieur Éric HERVÉ, conseiller municipal, informe le conseil municipal que le monument aux morts a été nettoyé par les employés communaux. Un radiateur va être installé dans le réfectoire de la cantine.

La recette des horodateurs s'élève à 76 245,17 €

Le secrétaire de séance,
Johannès VAN STRIEN

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ